



Institut d'Etudes Occitanes
d'Occitanie / Pyrénées –Méditerranée
ieom-pireneus@ieo-oc.org
06 82 23 44 55

Marlène BONY
Présidente de l'Institut d'Etudes Occitanes
d'Occitanie / Pyrénées –Méditerranée.
Ostal d'Occitania,
11 rue Malcousinat,
31 000 Toulouse.

Madame Audrey AZOULAY,
Ministre de la Culture et de la Communication,
182 Rue Saint Honoré,
75001 Paris

Toulouse, le 29 novembre 2016

Objet : Demande d'intervention en faveur du CIRDOC.

Madame la Ministre,

Notre association régionale, sa trentaine d'associations affiliées et ses 1 200 adhérents œuvrent en faveur de la langue et de la culture en occitan sur l'ensemble du territoire d'Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Pour l'ensemble de notre réseau, le CIRDOC est un centre de ressources de référence en matière de connaissance et de diffusion du patrimoine culturel occitan. Sa mission de service public en fait un partenaire indispensable au développement de notre action associative et dans la mise en œuvre de nos projets culturels et scientifiques.

Pour de très nombreux citoyens et professionnels de domaines variés- tels que la culture, l'animation, l'enseignement ou la recherche – l'utilité et le bénéfice des actions, des ressources et des services publics du CIRDOC sont incontestables.

A l'heure actuelle, la question de la survie du CIRDOC se pose alors que ses missions de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel occitan sont d'intérêt national et international.

Cette structure, gérée par un syndicat mixte composé de la Ville de Béziers et de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, est en danger. En effet, la menace de la Mairie de Béziers de se désengager financièrement du syndicat mixte met en péril l'avenir du CIRDOC.

La continuité de ses actions est conditionnée par la prise d'engagements statutaires et financiers pérennes.



Institut d'Etudes Occitanes
d'Occitanie / Pyrénées –Méditerranée
ieom-pireneus@ieo-oc.org
06 82 23 44 55

Au regard du caractère inter-régional, national et international de ses missions, la participation et l'implication financière de l'Etat apporteraient la garantie d'une ressource stable au côté d'autres acteurs publics notamment régionaux.

Nous pensons que - comme le stipule, l'article 75-1 de la Constitution - « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

L'Institut d'Etudes Occitanes d'Occitanie / Pyrénées – Méditerranée vous interpelle donc, Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sur la situation du CIRDOC en demandant votre intervention.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre d'Etat, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Marlène BONY,

Présidente de l'IEO OPM

P.S : Copie envoyée à Madame la Présidente de la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée